Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026052-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Admission en non-valeur des produits irrécouvrables

DEL-2026-052

Numéro de la délibération : DEL-2026-052

Nomenclature ACTES : Divers

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 1 juin 2026

Date de convocation du conseil : 26 mai 2026

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, Mme Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Paul LE GUERNIC donne procuration à Mme Carole LE DOUX

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260601-DEL2026052-DE

Admission en non-valeur des produits irrécouvrables

Rapport de Roger BERNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non-valeur des taxes mentionnées à l'article L. 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L. 142-2 du code de l'urbanisme, abrogé par décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 - art. 63 (V) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les états des créances éteintes transmises par Monsieur Le Comptable Public de Pontivy, en date du 17 février 2026 et du 20 avril 2026, par les listes 8160130715/2026 et 8286960015/2026 pour un montant global de 6 506,43 € ;

Vu la commission finances, performance publique et administration générale du 13 mai 2026 ;

Nous vous proposons :
- d'**APPROUVER** la prise en compte des créances éteintes pour un montant global de 6 506,43 €.
- d'**IMPUTER** la dépense au compte 6542 du budget principal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 1er juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

